



Difficultés d'accès à l'emploi, contrats précaires : le parcours souvent compliqué des actifs immigrés

Avec neuf immigrés pour cent habitants, l'Occitanie est la sixième région de résidence des immigrés. Ils sont nés en Europe ou en Afrique pour 90 % d'entre eux. La grande majorité a moins de 65 ans et est donc en âge de travailler. Les immigrés sont moins souvent en emploi, et plus souvent au chômage que les non-immigrés. Les actifs immigrés cumulent en effet des facteurs qui rendent plus difficile l'accès à un emploi, tels un moindre niveau de diplôme, des lieux de résidence défavorables ou une arrivée récente dans le pays. Et lorsqu'ils sont en emploi, leur quotidien est souvent marqué par le déclassement et la précarité.

Rémi Lardellier, Insee

En 2017, sur cent habitants d'Occitanie, neuf sont immigrés (soit 520 400 personnes). L'Occitanie se place au sixième rang des régions où réside la plus grande part de personnes immigrées. Un immigré est une personne née à l'étranger et qui n'avait pas la nationalité française à sa naissance (*définitions et méthodologie*). Certains immigrés vivant en Occitanie sont Français. Ils ont pu en effet acquérir la nationalité française depuis leur arrivée dans le pays. C'est le cas de quatre personnes immigrées sur neuf vivant dans la région, tandis que cinq sur neuf sont encore de nationalité étrangère (*figure 1*). En dix ans, la part des immigrés résidant dans la région augmente légèrement (de 8,1 % à 8,9 %), ce qui correspond à des arrivées nettes de 8 500 personnes par an en moyenne.

Les immigrés vivant aujourd'hui dans la région sont en premier lieu originaires d'Europe (46 % d'entre eux). Ils sont nés principalement en Espagne et au Portugal (*données complémentaires 1*). Ceux nés en Afrique sont un peu moins nombreux (41 %), le Maroc et l'Algérie étant alors les principaux pays de naissance. Les migrants venus de la péninsule ibérique sont majoritairement

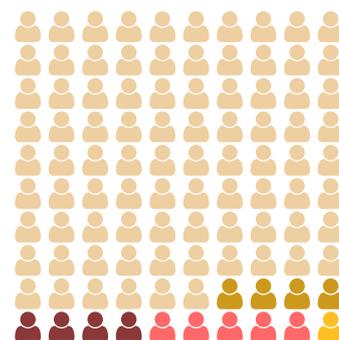
arrivés durant les années 1960-1970 : ils fuyaient alors principalement les difficultés économiques de leur pays. Au cours de cette période, la politique d'accueil de la France répondait aux besoins en main-d'œuvre peu qualifiée et peu coûteuse du secteur industriel. Les immigrés en provenance des pays du Maghreb arrivent régulièrement depuis la fin de la colonisation française. Tous pays de naissance confondus, les arrivées progressent vers la fin de la décennie 2000, en raison de la crise économique internationale et de crises politiques locales. En 2018, le principal motif de délivrance d'un premier titre de séjour, dans la région comme ailleurs en métropole, reste le rapprochement familial, quasi à égalité avec la poursuite d'études (environ un tiers chacun).

Trois immigrés sur quatre en âge d'être actifs

Plus de 72 % des personnes immigrées ont entre 15 et 64 ans, alors que cette tranche d'âge regroupe seulement 60 % des non-immigrés. Les structures par âge des immigrés et non-immigrés sont très différentes (*figure 2*), notamment aux âges les plus jeunes, les enfants immigrés étant rares.

1 Immigrés : neuf habitants sur cent

Répartition de la population résidant en Occitanie par nationalité et pays de naissance (en %)



1 % de la population = 58 000 personnes

- Français nés en France (86 %)
- Français nés à l'étranger (4 %)
- Immigrés devenus Français (4 %)
- Immigrés de nationalité étrangère (5 %)
- Étrangers nés en France (1 %)

Lecture : sur 100 habitants d'Occitanie, 86 sont des personnes nées en France et de nationalité française. 9 sont des personnes immigrées, c'est-à-dire nées à l'étranger et nées de nationalité étrangère : 4 ont acquis la nationalité française, 5 ont gardé leur nationalité étrangère.
Source : Insee, recensement de la population 2017

Les immigrés sont donc plus souvent en âge d'être actifs. Mais ils sont moins souvent en emploi que le reste de la population : 74 % des actifs immigrés occupent un emploi, soit 12 points de moins que les non-immigrés (86 %). Les autres sont à la recherche d'un emploi.

Cet écart résulte de plusieurs facteurs. Ainsi, trois actifs immigrés sur dix ne sont pas diplômés, contre un actif sur dix pour les non-immigrés. Le niveau de qualification étant important pour obtenir un emploi, cette différence au niveau des diplômes se répercute sur les taux d'actifs en emploi.

À diplôme comparable, les immigrés sont moins souvent en emploi

De plus, à niveau de diplôme comparable, les immigrés occupent moins souvent un emploi que les autres actifs. Parmi les actifs titulaires d'un brevet, sept immigrés sur dix sont en emploi, contre huit non-immigrés sur dix. Le même ordre de grandeur se retrouve pour les diplômés d'un master. Les différences d'accès à l'emploi peuvent aussi résulter d'autres facteurs, comme les caractéristiques économiques du lieu de résidence ou l'existence d'un réseau social et familial aidant à trouver un travail.

Une modélisation du fait d'être en emploi a été effectuée et illustre les difficultés rencontrées par les immigrés pour accéder au marché du travail (*définitions et méthodologie*) (figure 3).

Trois fois plus de difficultés à trouver un emploi durant les premières années

Ainsi, obtenir un emploi pour un immigré se révèle particulièrement difficile durant les cinq premières années suivant son arrivée. Pour deux individus à caractéristiques comparables, la probabilité d'être en emploi par rapport à celle d'être au chômage est deux fois plus faible pour un immigré arrivé récemment que pour une personne née en France. Ces difficultés peuvent notamment s'expliquer par les conditions accompagnant certains titres de séjour (titres de courte durée, restriction à une activité saisonnière ou non salariée) ou par l'absence d'un réseau de relations suffisant dans les premières années pour aider à trouver un emploi. Du point de vue juridique également, les actifs n'ayant pas la nationalité française ont, à caractéristiques équivalentes, une moindre chance d'être en emploi, du fait principalement de l'impossibilité d'accéder aux emplois publics.

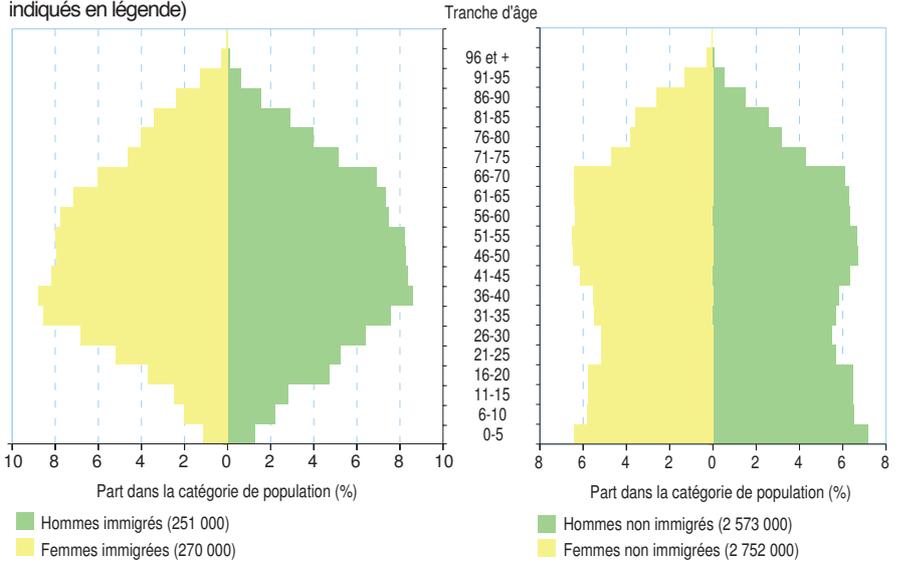
Au fil des années, l'ancienneté sur le territoire français augmentant, l'accès à l'emploi devient plus facile mais, même après vingt ans sur le territoire, une différence demeure par rapport aux personnes nées en France.

Résider au sein d'un quartier marqué par une ségrégation entre populations immigrées et non immigrées rend l'accès à l'emploi plus difficile. Ainsi, les actifs, immigrés ou non, résidant au sein d'un quartier¹ où plus d'un habitant sur quatre est immigré (*encadré*) ont deux fois moins de

¹ Le quartier s'entend ici au sens d'Iris (*définitions et méthodologie*).

2 Hommes et femmes immigrés sont plus fréquemment d'âge actif que le reste de la population

Pyramides des âges pour les immigrés et les non-immigrés résidant en Occitanie (en %, effectifs totaux indiqués en légende)



Lecture : 7 % des femmes immigrées sont âgées de 26 à 30 ans, contre un peu plus de 5 % des femmes non immigrées.
Source : Insee, recensement de la population 2017

chances d'être en emploi que les autres. Cet effet de la ségrégation sur l'emploi résulte de plusieurs dynamiques. D'une part, l'absence d'emploi induit des situations de pauvreté et donc un regroupement dans certains quartiers largement dotés de logements locatifs et sociaux. D'autre part, la ségrégation des populations immigrées, peu insérées socialement, limite les possibilités de trouver un emploi grâce à un réseau informel d'entraide. Enfin, des études montrent que les actifs en recherche d'emploi peuvent être victimes de discrimination du fait de leur adresse d'habitation (*pour en savoir plus*).

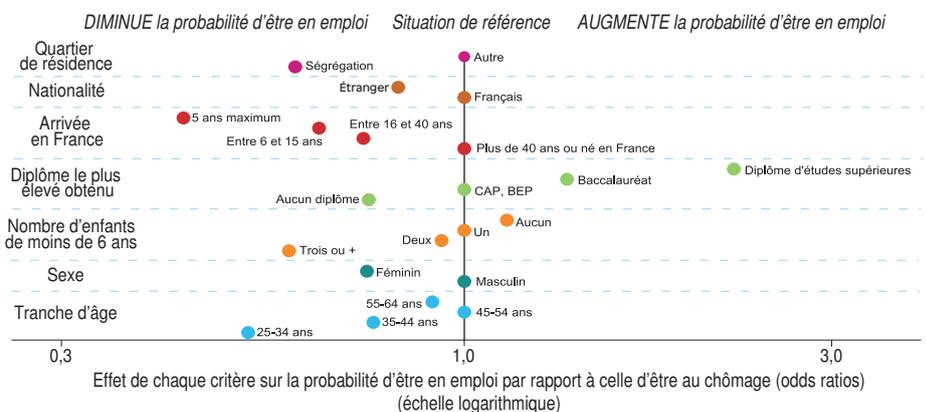
Immigrés nés en Afrique et Français ultramarins sont les plus pénalisés

Une fois ces différents facteurs neutralisés, l'écart des chances d'être en emploi entre immigrés et non-immigrés se réduit. Toutefois, même à situation comparable, les chances d'être en

emploi restent plus faibles pour les immigrés que pour le reste de la population. Cette probabilité, lorsqu'elle est détaillée par lieu de naissance (métropole, outre-mer, Europe, Afrique, autre continent) montre que des effets qui ne sont pas expliqués par le modèle restent attachés à l'origine. Ainsi, pour un individu de référence (*définitions et méthodologie*), les immigrés nés en Europe ont une probabilité d'être en emploi légèrement supérieure à celle des personnes nées en France métropolitaine (93 % contre 92 %). À l'inverse, les immigrés nés en Afrique ont une probabilité bien moindre d'être en emploi (86 %), tout comme les Français nés dans un département ou une collectivité d'outre-mer (87 %). Dans une moindre mesure, les immigrés nés sur un autre continent (89 %) et les Français nés à l'étranger (91 %) ont également moins de chances d'être en emploi.

3 À caractéristiques comparables, être arrivé en France depuis moins de 6 ans diminue de plus de moitié les chances d'être en emploi

Principaux effets expliquant le fait d'être en emploi ou non



Lecture : un odds ratio largement supérieur à 1 signifie que le critère auquel il est associé augmente la probabilité d'être en emploi par rapport à la situation de référence ; un odds ratio largement inférieur à 1 signifie que le critère diminue la probabilité d'être en emploi. Ainsi, la probabilité d'être en emploi rapportée à celle d'être au chômage est deux fois moins élevée (odds ratio de 0,5) pour un actif entre 25 et 34 ans que pour un actif de 45 à 54 ans (odds ratio de 1)

Champ : actifs résidant en Occitanie

Source : Insee, recensement de la population 2017

Ces écarts d'accès à l'emploi peuvent aussi s'expliquer par différents facteurs non pris en compte dans le modèle en l'absence d'informations disponibles. Ainsi, l'état de santé, l'origine sociale des parents, la reconnaissance accordée à un diplôme selon l'établissement de délivrance ou la possession du permis de conduire peuvent faciliter l'obtention d'un emploi. La maîtrise de la langue française ne permet pas, a priori, d'expliquer ces écarts. En effet, les immigrés nés en Afrique, pour la plupart dans des pays anciennement sous domination française, maîtrisent en général mieux cette langue que les autres immigrés (*pour en savoir plus*).

Le fait que les immigrés nés en Afrique et les Français d'outre-mer rencontrent plus de difficultés que les autres actifs dans la recherche d'un emploi peut renvoyer à la notion de discriminations à l'embauche. Des travaux de l'Ined à partir de l'enquête Trajectoires et origines ont montré que les premiers motifs de discrimination, notamment dans le cadre d'une recherche d'emploi, sont liés à l'origine et à la couleur de peau (*pour en savoir plus*).

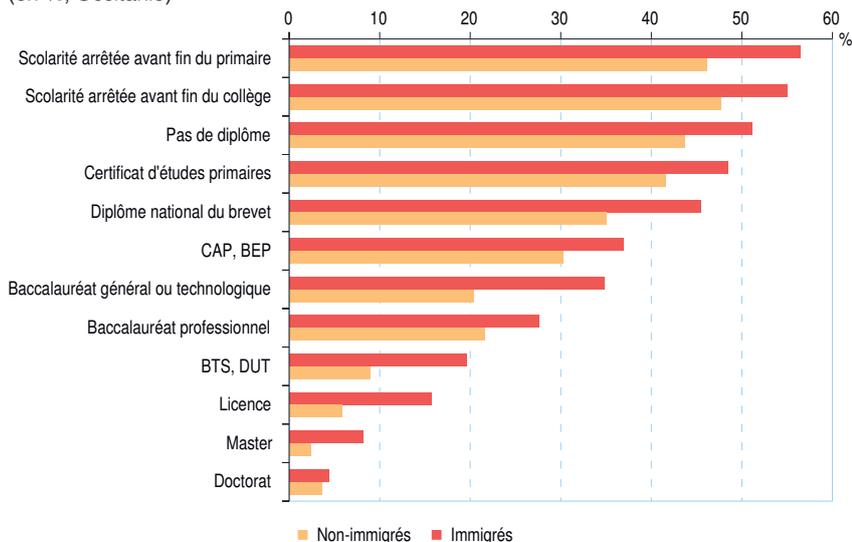
Si le parcours pour accéder à l'emploi est souvent plus compliqué pour les immigrés que pour le reste de la population, il n'en reste pas moins que les trois quarts des actifs immigrés travaillent. Pour autant, ils occupent des emplois aux caractéristiques différentes de ceux des non-immigrés.

À diplôme équivalent, les immigrés occupent des emplois moins qualifiés

En premier lieu, les actifs immigrés occupent plus souvent des emplois non qualifiés (*définitions et méthodologie*) : près d'un immigré sur trois occupe un poste non qualifié, contre un non-immigré sur cinq. De façon générale, plus le diplôme obtenu est élevé, plus les emplois non qualifiés sont rares (*figure 4*). Néanmoins, des écarts subsistent entre immigrés et non-immigrés. Par exemple, les immigrés diplômés d'un BTS ou équivalent ont deux fois plus souvent un emploi non qualifié que le reste des actifs. L'écart est plus élevé encore pour les titulaires d'une licence

4 Les immigrés occupent plus souvent un emploi non qualifié que le reste de la population, quel que soit leur niveau de diplôme

Part des emplois non qualifiés, selon le diplôme, pour les actifs immigrés et non immigrés (en %, Occitanie)



Lecture : 35 % des actifs en emploi immigrés, diplômés du baccalauréat général ou technologique, occupent un emploi non qualifié, contre 20 % pour les non immigrés.
Source : Insee, recensement de la population 2017

ou d'un master : les actifs immigrés sont alors trois fois plus nombreux à occuper un emploi non qualifié que les autres actifs en emploi. De ce fait, les immigrés diplômés du supérieur sont plus souvent en situation de déclassement que les non-immigrés, c'est-à-dire surqualifiés par rapport aux emplois qu'ils occupent.

Ces emplois non qualifiés relèvent de secteurs d'activités bien spécifiques, intensifs en main-d'œuvre et peu valorisés (*figure 5*). Les femmes immigrées travaillent ainsi bien plus souvent dans les secteurs du nettoyage (5,5 fois plus que les non-immigrées), de l'hôtellerie et autres hébergements (3,4), de la restauration (2,1) ou de l'action sociale sans hébergement (1,7). Même si les hommes immigrés travaillent aussi plus fréquemment dans certains de ces secteurs (hébergement, nettoyage, restauration), ils sont surtout très présents dans la construction. Jusqu'à 3,4 fois plus que les non-immigrés pour les travaux spécialisés (charpente, couverture,

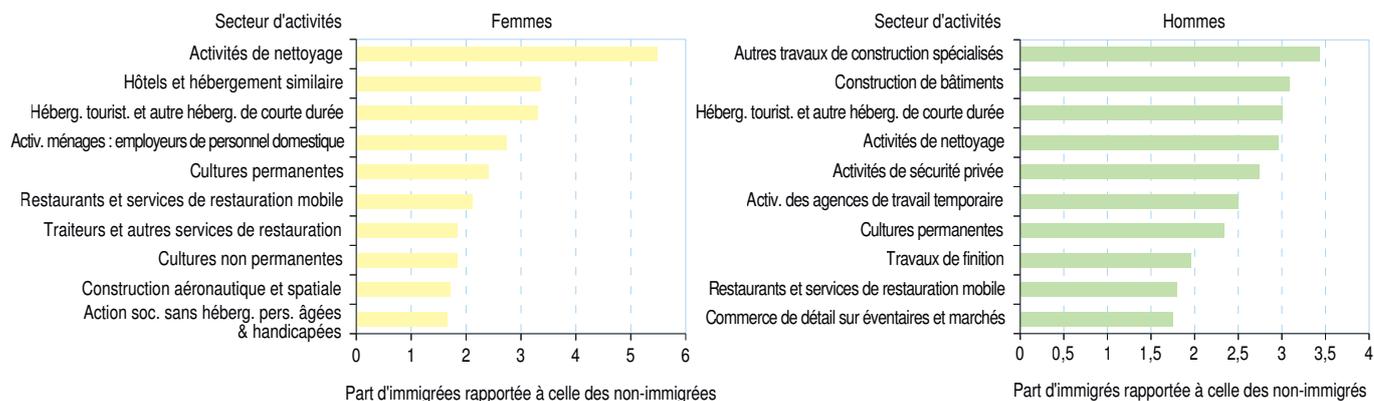
maçonnerie...) et 2 fois plus pour les travaux de finition (vitrerie, plâtrerie, revêtements...). Enfin, femmes et hommes immigrés sont 2,3 fois plus souvent employés pour assurer les cultures permanentes (récolte de fruits notamment) que le reste de la population.

Contrats courts, temps partiel : précarité des emplois des immigrés

Les salariés immigrés occupent fréquemment des emplois précaires. Plus de 26 % ont ainsi un emploi limité dans le temps, contre 16 % des salariés non immigrés. Cette précarité passe alors par des emplois en CDD ou assimilé (18 % contre 10 %), mais aussi par l'intérim : 4,0 % des salariés immigrés contre 1,7 % des autres salariés. Les emplois à temps partiel sont également plus fréquents pour les immigrés : les femmes salariées immigrées sont 1,3 fois plus souvent à temps partiel que les non immigrées, l'écart s'élevant à 1,5 pour les hommes. ■

5 Les femmes immigrées travaillent cinq fois plus souvent dans le secteur du nettoyage que les non-immigrées

Top 10 des secteurs au sein desquels les immigrés sont surreprésentés

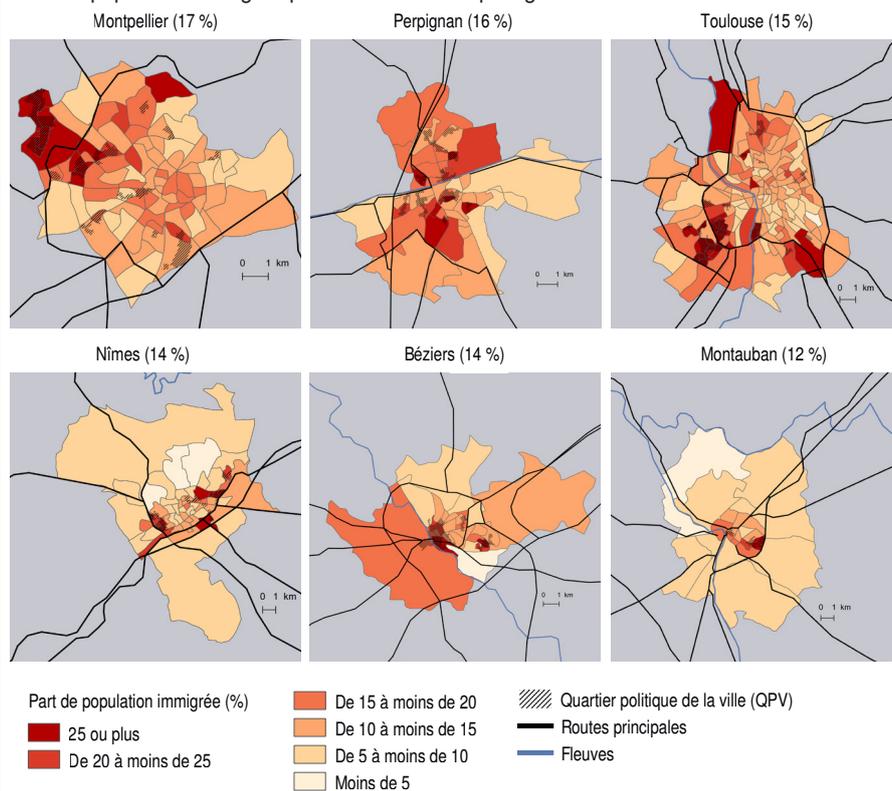


Lecture : la part des femmes immigrées travaillant dans le secteur des activités de nettoyage est 5,5 fois plus élevée que celle des non-immigrées
Champ : actifs en emploi, Occitanie
Source : Insee, recensement de la population 2017

Ségrégation des populations immigrées

6 Un immigré pour quatre habitants dans certains quartiers

Part de population immigrée par Iris dans les six plus grandes communes d'Occitanie



Source : Insee, recensement de la population 2017

Une précédente étude menée en Occitanie montre que les immigrés résident principalement dans les pôles urbains (*pour en savoir plus*). Au sein de ces pôles, à l'échelle infra-urbaine des Iris, il existe des phénomènes de ségrégation, c'est-à-dire de répartition différenciée des groupes sociaux résultant notamment de problématiques d'accès au logement et au marché du travail.

Pour les six communes les plus peuplées de la région, la part des immigrés dans la population varie de un à dix selon les Iris considérés (*figure 6*). Dans cette étude, les Iris comptant plus d'un immigré pour quatre habitants sont considérés comme des espaces de ségrégation. La superposition avec le zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) montre que ces espaces n'englobent pas toujours un QPV.

Définitions

Cette étude repose sur l'exploitation des données du **recensement de la population 2017**.

Toute personne résidant en France, née à l'étranger et n'ayant pas la nationalité française à la naissance est considérée comme **immigrée**. Une fois installés en France, certains immigrés obtiennent la nationalité française. Par ailleurs, certaines personnes nées en France de parents étrangers sont étrangères sans pour autant être immigrées.

La **modélisation** du fait d'être en emploi ou non prend la forme d'un modèle logit calculé pour l'ensemble des actifs d'Occitanie. Il permet d'isoler les effets de l'âge, du sexe, de la zone d'emploi de résidence, du niveau de diplôme, de la nationalité, de la date d'arrivée en France, du pays de naissance, du nombre d'enfants en bas âge, du fait de résider dans l'un des Iris où vivent le plus les immigrés et du fait d'être immigré ou non. Dans ce cadre, l'**individu de référence** est un homme, entre 45 et 54 ans, en couple avec un enfant, diplômé d'un CAP ou BEP, de nationalité française, résidant dans la zone d'emploi de Toulouse, hors Iris caractérisés par une ségrégation des populations, et vivant en France depuis sa naissance ou depuis plus de 40 ans.

Les **Iris** (îlots regroupés pour l'information statistique) constituent un découpage infra-communal pour l'ensemble des communes d'au moins 10 000 habitants et pour la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants. La plupart des Iris comptent entre 1 800 et 5 000 habitants et sont homogènes quant au type d'habitat. Leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).

Par **emplois non qualifiés**, on désigne les professions pour lesquelles la plupart des actifs qui les exercent ne possèdent aucune spécialisation. Les emplois non qualifiés retenus ici sont listés dans l'*Insee Première* n° 796 (*pour en savoir plus*).

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Une présence des immigrés en zone urbaine moins marquée dans la région », *Insee Flash Occitanie* n° 10, avril 2016
- « Le chômage des immigrés : quelle est la part des discriminations ? », Ined, *Population et sociétés* n° 546
- « Les discriminations : une question de minorités visibles », Ined, *Population et sociétés* n° 466
- « Immigrés et descendants d'immigrés en France », *Insee Références*, octobre 2012
- « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première* n° 796, juillet 2001
- « Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale sur les serveurs en Île-de-France », *Économie et prévision* n° 206-207, 2015

